



HCTISN Plénière du 12/12/2024

Renforcement de la lutte incendie en centrale nucléaire

EDF - Division production nucléaire / F. Goulain





La lutte incendie sur une centrale nucléaire

L'incendie est le premier risque sur une centrale nucléaire et aussi un risque rare avec un nombre d'événements incendie de 1 incendie tous les 20 ans par réacteur.

Le REX montre que notre organisation fonctionne bien. Cependant, nous souhaitons améliorer encore son efficacité en travaillant sur la protection de nos équipes et en réduisant le temps d'arrivée des pompiers là où il est le plus élevé en visant une arrivée du 1^{er} camion en 15 minutes.

La lutte incendie repose sur plusieurs dimensions :

- un système de détection, de protections automatiques et des équipements de lutte incendie
- des compétences et moyens EDF pour la levée de doute, la sectorisation et la première intervention
- des compétences et moyens des Services départementaux incendie et secours (SDIS) pour éviter la propagation d'un incendie et l'éteindre.





Une action complémentaire EDF et SDIS

La prise en compte des feux « développés » nécessite l'intervention commune de l'exploitant et du SDIS :

- L'exploitant (équipe de levée de doute) va détecter, confirmer puis sectoriser l'incendie par l'application des premières actions en local (Fiche Action Incendie) ;
- L'exploitant, présent 7j/7 24h/24 (Equipe Intervention), va tenter une extinction du feu à l'aide des moyens à sa disposition (Extincteurs, Robinets Incendie Armés, Lances...) ;
- Le SDIS va établir ses moyens, pour éviter la propagation à des locaux voisins et éteindre l'incendie.

L'amélioration de l'efficacité de la lutte incendie passe par deux leviers :

- L'amélioration de la **protection des équipes d'intervention EDF** avec des tenues renforcées ;
- **L'amélioration du délai d'arrivée du 1^{er} Fourgon Pompe Tonne (objectif de viser 15 minutes)**
(*En pratique sur un incendie, c'est plus d'une dizaine de camion qui arrivent entre 20 minutes et 45 minutes*).
Ce point fait l'objet d'un travail d'accompagnement conjoint entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise et EDF visant à l'objectif d'amélioration de la couverture du risque en CNPE.

L'amélioration de la protection des intervenants EDF

Mieux protéger l'Equipe d'Intervention EDF par des tenues « norme pompier » sans modifier la mission et les règles d'engagement.

- Mise en place du dialogue social sur l'année 2024 et prise des mesures (tenue adaptée à chaque salarié) ;
- Les livraisons sont prévues au 2^{ème} trimestre 2025 (environ 3000 tenues) ;
- Fin 2024 et début 2025 : organisation de la logistique locale (stockage; habillage/déshabillage et entretien)

Mise en œuvre en formation des équipes de lutttes conduite à l'IFOPSE (centre de formation incendie filiale d'EDF) au 1^{er} mars 2025.

Entraînement sur nos sites au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2025 pour une mise en place au plus tard à l'été 2025.





Réduction du temps d'intervention des pompiers

Après analyse du REX des temps sur les dernières années, partagée avec les SIDS et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de crise, on peut regrouper les CNPE en 3 familles :

- *Les CNPE où les temps d'arrivée du 1^{er} camion sont bons*
- *Les CNPE où nous pouvons améliorer la situation avec une modification adaptée de l'organisation du SDIS*
- *Les CNPE où nous devons envisager la création d'une **Garde Opérationnelle Postée (GOP) sur le CNPE composée d'un camion de lutte (FPT) et de 6 sapeurs-pompiers professionnels présents de 7h à 19h.** Ce dispositif s'inscrit dans un cadre conventionnel permettant à EDF, exploitant responsable, de garantir la complémentarité et la continuité opérationnelle avec les SDIS*

Dans le cas de l'absence d'un accord avec les départements et les SDIS concernés, EDF travaille à la mise en place d'une GOP grée par des Sapeur Pompiers Industriels sur le modèle de certaines centrales nucléaires en Europe (Suède). L'objectif est de disposer d'un renforcement opérationnel d'ici fin 2025.

Sur plusieurs CNPE, nous disposons aussi d'un renfort des équipes du SDIS par des sapeurs-pompiers volontaires du CNPE présents sur site.



Merci pour votre attention